

# L'économie des ménages en zones de montagne (Activités - revenu – consommation des ménages- pauvreté)

**Mohammed BAJEDDI**

*Expert international en développement rural  
et en environnement*

*Octobre 2005*

---

## **I INTRODUCTION**

La présente communication s'inscrit dans le cadre des activités de l'association marocaine de l'agro-économiste (amaeco) visant, notamment, à approfondir les investigations et à chercher les solutions possibles pour le développement des zones de montagne au Maroc.

Le contenu de la communication est extrait de trois séries d'études et enquêtes réalisées par Mohammed Bajeddi, avec la même méthodologie d'approche :

- 1- Les enquêtes nationales pour la détermination du revenu et du seuil de viabilité des exploitations agricoles à l'échelle de tout le bour national couvrant les différentes zones agro-écologiques relevant des DPA au Maroc (y compris les zones de montagne) ;
- 2- Les deux projets de coopération technique entre la FAO et le Maroc TCP/MOR/8429 (1<sup>ère</sup> phase) et TCP/MOR/9166 (2<sup>ème</sup> phase) relatifs à l'élaboration d'une stratégie d'insertion de la sécurité alimentaire dans les régions marginales au Maroc<sup>1</sup> :

Les deux projets ont opté pour la mise en œuvre d'une expérience pilote de 1999 à 2001 au départ dans un espace précis (douars Frass et Tifrouine dans la province du Haouz, à 40 km de la ville de Marrakech).

Le milieu naturel y est constitué d'un plateau avec des vallées encaissées, offrant, à première vue, des plans étagés de diorites et de calcaire d'une assez grande maturité qui révèlent une érosion fluviale et pluviale poussée, et où progressent la dégradation des sols et les phénomènes de désertification. C'est la montagne!

Les actions de développement rural ont été entreprises, selon une approche nouvelle, dans l'idée de pouvoir être adaptées et extrapolées à une entité plus large comme toute la région d'Al Haouz et dans d'autres régions du Maroc en développant une série de références nationales.

- 3- Les enquêtes socio économiques réalisées dans le cadre des études de réhabilitation de 22 périmètres de PMH traditionnelle relevant de la DPA de Tétouan, en 1998<sup>2</sup>.

Les résultats de ces enquêtes ont coïncidé avec la publication des résultats de l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENNVN) de 1999, par le Ministère de la Prévision Economique et du Plan. Les résultats de l'enquête nationale étaient d'ordre global, par contre, les enquêtes réalisées<sup>3</sup> dans le cadre des deux projets à Frass-Tifrouine (Haouz de Marrakech) sont exhaustives et permettent d'approfondir l'analyse des données de l'enquête nationale sur le niveau de vie et la consommation des ménages.

---

<sup>1</sup> Mohammed Bajeddi a été le consultant principal des deux projets

<sup>2</sup> Mohammed Bajeddi a supervisé ces enquêtes en qualité de chef de projet pour le compte d'un bureau d'études.

<sup>3</sup> Les données des enquêtes sont relatives à la situation avant-projet (1999)

Statistiquement, le bien-être d'une société est d'ordinaire assimilé au niveau de vie, lequel est généralement caractérisé par le revenu. Cependant, le niveau de vie est un agrégat composite dans la mesure où son évolution nécessite la prise en compte d'éléments très divers, matériels et immatériels, tels que les biens et services consommés, les biens possédés, les conditions d'habitation, la culture, les aspirations individuelles, les valeurs spirituelles.

Des chercheurs, assimilent le niveau de vie aux besoins naturels et le considèrent comme un produit historique dépendant en grande partie du degré de civilisation atteint dont la connaissance doit passer inéluctablement par le recensement de tous les besoins: alimentaires, vestimentaires, résiduels, éducatifs, culturels et même ceux ayant pour origine la fantaisie, et ce sans se soucier comment ces besoins sont satisfaits, soit directement par la subsistance soit indirectement lorsqu'il s'agit d'un moyen de production.

De notre part, nous estimons le bien être ou le "seuil de viabilité" d'une exploitation agricole dépend de deux facteurs : l'un est relatif au niveau de vie (besoins naturels) souhaitable et l'autre est relatif au revenu (Ressources) nécessaire pour la satisfaction des besoins. L'appréhension de ces deux facteurs sera possible grâce à nos enquêtes :

- ✍ La première enquête<sup>4</sup> permet d'avoir des données sur la formation du revenu agricole, ses sources et sa dispersion. Cette démarche présente la difficulté d'avoir des données fiables sur le revenu réalisé hors de l'exploitation agricole ;
- ✍ La deuxième enquête<sup>5</sup> permet d'appréhender la problématique de niveau de vie, la consommation des ménages, la pauvreté et d'apprécier les inégalités de consommation entre les différents groupes socio-économiques à Frass-Tifrouine.
- ✍ La troisième enquête donne des données sur le revenu agricole dans 22 périmètres de PMH<sup>6</sup> traditionnelle situés en montagne<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> Mohammed Bajeddi : Analyse des caractéristiques socio-économiques - Frass-Tifrouine – Province Al Haouz – Marrakech. FAO/TCP/MOR/8924 & 9166 - 1999

<sup>5</sup> Mohammed Bajeddi : Dépenses de consommation des ménages et niveau de vie - Frass-Tifrouine – Province Al Haouz – Marrakech. FAO/TCP/MOR/8924 & 9166 - 1999

<sup>6</sup> 22 PMH traditionnelle situées dans 6 communes rurales de montagnes : Alleyène (4) ; Saddina (4), Jemâa d'El Oued Est (6) ; Jemâa d'El Oued Ouest (3) Zaouia et Ouled Ali Mansour (5)

<sup>7</sup> Etudes de faisabilité du projet de réhabilitation de 22 PMH traditionnelle dans Six communes rurales de la wilaya de Tétouan – DAHA – MRDPM – 1998.

### Présentation succincte de la démarche mise en œuvre pour le calcul du seuil de viabilité et son utilité

Ces enquêtes entrent dans le cadre des efforts consentis par le Maroc afin de préserver la taille des exploitations agricoles situées en sec contre les effets néfastes du morcellement. Pour renforcer sa démarche, le Maroc a sollicité en 1989 l'assistance technique de la FAO qui a répondu favorablement.

Le résultat de cette coopération en est au départ l'élaboration d'une méthodologie d'approche<sup>8</sup>, qui propose **un outil de calcul du revenu moyen pondéré**, à partir d'un échantillon, dans un espace agricole dit " zone homogène " ou "zone agro-écologique " délimité sur la base de critères topographiques, climatiques et de types de sols.

Puis après la validation de la méthodologie précitée par la FAO et par le ministère de l'agriculture, des études régionales pour déterminer le seuil de viabilité (**Revenu et niveau de vie**) des exploitations agricoles ont été réalisées de 1991 à 1994 à l'échelle de tout le bour national au niveau des DPA.

A l'issue de ces enquêtes, le Maroc a mis en place un arsenal juridique, notamment, la loi n°34-94, promulguée en 1995 à la veille de mise œuvre des PMVB, interdisant toute opération foncière susceptible d'engendrer des propriétés de superficie inférieure au seuil de viabilité<sup>9</sup> aussi bien dans les périmètres d'irrigation que dans les périmètres de mise en valeur en bour.

Les résultats de ces enquêtes ont été analysés et édités en l'an 2000<sup>10</sup>.

### Présentation de la zone des projets FAO-Maroc TCP/MOR/8924 & 9166

Les enquêtes se sont déroulées dans le périmètre de Frass-Tifrouine chevauche sur les communes rurales de Takerkouste et Ouzguita qui se situent aux environs de 40 Km de la ville de Marrakech et au piedmont de la chaîne du haut Atlas.

**Le climat** : aride accentue les contraintes auxquelles sont confrontés les habitants et donne aux ressources en eau une valeur salutaire à la fois pour les cultures et pour les arbres. Un des traits insolites de cet espace est, sans doute, le contraste entre la verdure qui caractérise l'emplacement de la zone du projet et les grands espaces voisins quasiment dénudés. Ce contraste détermine d'ores et déjà la valeur économique de chaque micro-espace et donne à l'irrigation (PMH) sa juste valeur

**Population** : La population totale de Frass-Tifrouine s'élève à 1.262 personnes réparties sur 231 ménages, soit 5,46 personnes par foyer. Elle constituée presque à part égale entre les féminins et les masculins

La population dans la zone du projet est à prédominance de jeunes à l'image de la situation nationale, 40% de la population a moins de 15 ans.

La population active représente 59,13% de la population totale; soit 746 personnes.

**Ressources en eau** : Les eaux disponibles proviennent essentiellement des pluies qui tombent sur le plateau du Kik et permettent une alimentation des sources locales. Mais, le potentiel hydrique existant, malgré sa modestie est (avant projet) sous – valorisé, notamment en raison des canalisations en terre. L'efficacité de ce réseau ne dépasse guère 40% et le manque à gagner est considérable pour les besoins d'une population en augmentation croissante

**Ressources en sol** : A l'image du secteur agricole national, les structures foncières dans le périmètre de Frass-Tifrouine sont caractérisées par la rareté de la terre cultivable, l'exiguïté de l'exploitation agricole, l'éparpillement des parcelles, l'existence de disparités dans la répartition de la terre et de l'eau d'irrigation.

La superficie totale de Frass-Tifrouine s'élève à 561,90 ha, dont la SAU constitue 98,30% soit 552,39 ha, avec une moyenne de 3,43 ha par exploitation.

Le taux d'irrigation est très faible et ne concerne que 19,33% des terres (106,70 ha).

Toutefois la répartition de la superficie agricole utile montre que la terre arable est concentrée au niveau des exploitations de plus de 20ha.

**L'utilisation des sols** : L'occupation du sol est caractérisée par la prédominance des céréales avec 62,47% de la SAU totale (44,40% pur l'orge). La jachère et les plantations occupent une place importante dans l'utilisation des terres arables avec respectivement 10,59% et 12,83% de la SAU totale.

**Cheptel vif de rente** : Une exploitation agricole a en moyenne 1,33 bovin, 11,14 ovins et 2,58 caprins.

Le cheptel bovin est à 94% constitué de race locale.

L'alimentation du cheptel est basée sur l'utilisation des sous produits, les parcours. L'alimentation complémentaire consiste en l'achat de la paille, du son et de l'orge pendant les périodes de sécheresse.

<sup>8</sup> Mohammed Bajeddi: Méthodologie d'approche pour la détermination du seuil de viabilité des propriétés agricoles situées en bour au Maroc - FAO/MOR/87/001 - 1989

<sup>9</sup> Le seuil de viabilité a été désigné par la "Superficie Minimum d'Exploitation (S.M.E)"

<sup>10</sup> Mohammed Bajeddi : Revenu et viabilité des exploitations agricoles en agriculture pluviale au Maroc- 2000 – Dépôt légal 2001/1001 ISBN 9954-0-2384-4

## **II METHODOLOGIE D'APPROCHE**

1. Les enquêtes nationales pour la détermination du revenu et du seuil de viabilité des différentes zones agro-écologiques situées en sec au Maroc :

Les enquêtes ont englobé un échantillon total de 12.000 exploitations réparties sur 121 zones homogènes, soit en moyenne un échantillon de 74 exploitations par zone correspondant à environ 272 exploitations par DPA. Actuellement il existe un seuil de viabilité (appelé aussi la superficie minimum d'exploitation SME) pour chaque zone agro-écologique au Maroc. Le seuil de viabilité est calculé en appliquant la formule suivante :

$$\text{S.V. (ha)} = \frac{2 \text{ SMAG}^{11} \text{ (dh)}}{\text{Revenu agricole Dh/ha/an}}$$

2. Les deux projets de coopération technique entre la FAO et le Maroc (TCP/MOR/8429 et 9166) relatifs à l'élaboration d'une stratégie d'insertion de la sécurité alimentaire dans les régions marginales au Maroc.

Afin de cerner toutes les composantes socio-économiques des exploitations agricoles à Frass-Tifrouine, nous avons opté pour la méthodologie qui permettra de décrire la réalité sur le terrain en s'intégrant pendant deux ans parmi la population. Certes l'aspect méthodologique d'approche a sans doute un effet sur les résultats escomptés, il influence surtout les interprétations des résultats obtenus et leur degré de coïncidence avec la réalité.

Notre méthodologie a privilégié, également, les données exhaustives étant donné le nombre très réduit d'exploitations. Cette démarche intervient dans la perspective de cerner les effets des multiples facteurs socio-économiques, démographiques et de l'utilisation de l'espace agricole.

Les informations recueillies par voie d'enquêtes ont été complétées par d'autres données provenant de deux autres sources :

- ? Les documents administratifs et bibliographiques disponibles (Recensement Général de l'Agriculture 1996 - RGA, Recensement Général de la Population et de l'Habitat - RGPH et les enquêtes structures des exploitations réalisées par la DPA de Marrakech au niveau de toute la commune rurale de Lalla Takerkoust) ;
- ? Les enquêtes réalisées de concert avec les services techniques de la DPA de Marrakech auprès des élus locaux, des agriculteurs concernés, associations locales et de l'association des irrigants "AUEA" ;

Les informations récoltées aux moyens de ces sources même si elles sont réputées performantes présentent des limites, dont les plus importantes sont l'absence d'un enregistrement chiffré des activités des exploitations agricoles, et le manque de références historiques.

3. Enquêtes socio économiques réalisées dans le cadre des études de réhabilitation de 22 PMH traditionnelle relevant de la DPA de Tétouan, en 1998.

La réalisation des enquêtes auprès d'un échantillon représentatif de 660 exploitations agricoles, soit 15% de l'effectif total.

***Le revenu agricole a été calculé au niveau des trois enquêtes pour une période de 10 ans, en appliquant la même méthodologie d'approche.***

---

<sup>11</sup> Le seuil de viabilité d'une exploitation a été fixé par la loi à 5 ha dans les grands périmètres d'irrigation et il correspond, en valeur, à la rémunération de deux travailleurs agricoles salariés payés au salaire minimum garanti en agriculture, soit 27.720,00 dh/ an en 1994

### **III LE REVENU AGRICOLE**

#### **III.1 Concepts et définitions du revenu.**

Le revenu est présenté comme l'ensemble des marchandises et des services dont on peut jouir pendant une période donnée. Selon cette conception, le revenu est la somme des recettes en espèce ou en nature au cours d'une période, déduction faite des dépenses qui ont du être engagées pour les obtenir.

Une deuxième conception définit le revenu à partir d'une notion extrêmement large du capital: tout ce que produit un service ayant une valeur quelconque (éléments matériels et immatériels); le revenu est l'évaluation monétaire, des services issus de tous les actifs déduction faite de ceux qui servent à l'entretien et au remplacement des actifs eux mêmes.

Par ailleurs, il importe d'avancer que la baisse ou la hausse du revenu agricole n'est pas absolue mais relative aux revenus des autres secteurs de l'économie nationale. Le déclin de ce revenu s'explique par les prélèvements des intermédiaires, l'augmentation du prix des intrants et des inputs industriels, qui réduisent le revenu net.

En agriculture, le revenu est doublement affecté : soit lors d'une récolte abondante, en raison de la baisse des prix par le jeu de l'offre et de la demande, soit lors d'une récolte faible, en raison de la sécheresse. Les mesures de soutien direct du revenu agricole risquent d'aboutir à des résultats décevants si d'autres interventions visant à revoir les structures agricoles n'ont pas eu lieu.

Dans tous les travaux relatifs à la détermination du revenu agricole (bour national, projets de Marrakech et 22 PMH à Tétouan), nous considérons le revenu agricole moyen pondéré comme étant le résultat global moyen de toutes les exploitations agricoles polyvalentes situées dans la zone du projet ou dans une zone homogène et pouvant utiliser parfois l'eau d'irrigation sur une faible superficie.

Enfin, il y a lieu de souligner que le revenu agricole a été déterminé dans des "zones homogènes", dans lesquelles tous les facteurs intrinsèques et extrinsèques sont censés être les mêmes. Ceci implique que les potentialités de productions sont supposées être uniformes dans chaque zone. De ce fait, la différence entre les résultats réalisés par chaque catégorie d'exploitations ne pourrait venir que d'une différence dans l'utilisation des facteurs et des moyens de production, décrite souvent comme étant "l'efficacité technique".

#### **III.2 Les difficultés majeures inhérentes au calcul du revenu**

Le calcul du revenu agricole se heurte à l'absence de système comptable capable de tenir compte à la fois des évaluations financières et du mode de production dominant où l'auto consommation n'est pas cernée, le travail du groupe familial n'est pas rémunéré à sa juste valeur et les moyens de production sont rudimentaires et déjà amortis.

De ce fait, le modèle d'évaluation financière adopté se limite au calcul du revenu agricole brut, c'est à dire sans tenir compte des charges calculées relatives à la rémunération de la terre, du travail du groupe familial et du capital engagé dans le processus de production. Ce modèle d'évaluation considère que l'effort du groupe familial est fondé sur la satisfaction des besoins au dépend de la pénibilité du travail.

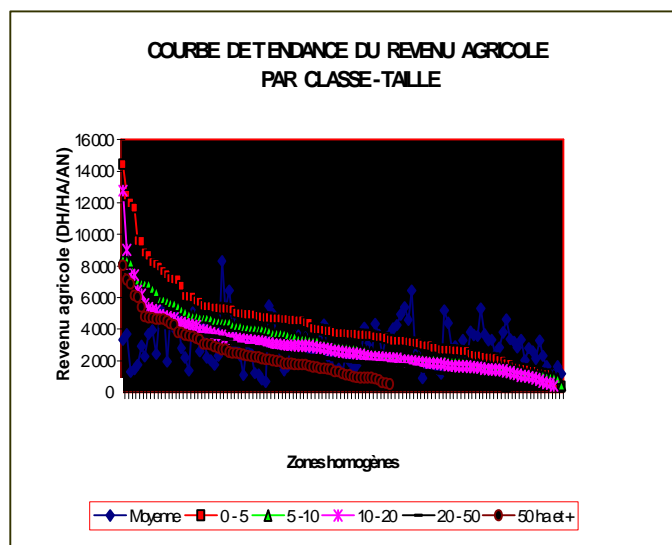
Face aux problèmes liés à l'évaluation du revenu agricole, le problème d'estimation du revenu hors exploitation reste très difficile en raison de la nature des déclarations des agriculteurs et des familles des personnes exerçant une activité permanente ou saisonnière hors exploitation.

### III.3 Le revenu agricole en agriculture pluviale (bour).<sup>12</sup>

Le revenu agricole moyen national en agriculture pluviale. (dh/ha)						
Classe taille	0 - 5	5 - 10	10 - 20	20 - 50	50 et +	Moy.
RA Moyen national	4.257,85	3.324,47	2.877,20	2.533,26	2.660,08	<b>2544,02</b>

Globalement, le revenu agricole moyen à l'hectare est inversement proportionnel à la taille des exploitations en bour. Cette supériorité de la petite sur la grande exploitation n'est pas absolue, elle est confirmée au niveau de 85% des 121 zones homogènes.

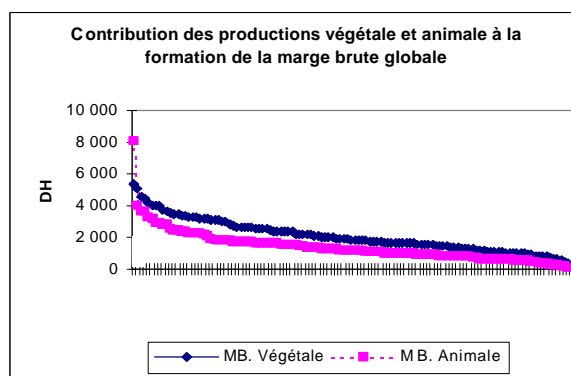
On note l'existence de variations intra classes taille comme le montre la courbe de tendance du revenu agricole par zone homogène. Ainsi, le revenu agricole varie d'une zone à l'autre en fonction des conditions agro écologiques; ce qui montre la grande disparité dans la formation du revenu d'un espace agricole à l'autre. Cet enseignement est fort important pour les structures chargées de développement agricole pour initier des programmes spécifiques à chaque entité géographique.



#### La contribution des spéculations végétales et animales au revenu agricole

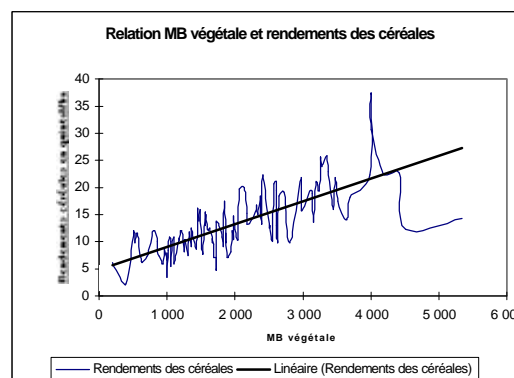
Globalement le revenu agricole est tributaire, dans une large mesure, de la production végétale avec une corrélation très forte. Ainsi, la production végétale et la production animale contribuent respectivement à raison de 59,24% et 40,76% revenu agricole en bour.

On peut conclure que, globalement la tendance de formation du revenu agricole est marquée par la prépondérance de la production végétale par rapport à la production animale dans 71,9% des zones homogènes.



#### La formation de la marge brute végétale:

L'analyse statistique permet de démontrer que la marge brute végétale dépend, dans un ordre décroissant, successivement du produit végétal brut, des rendements des principales céréales, des charges variables, de la part des cultures maraîchères et des cultures industrielles dans le plan de culture. L'irrigation et le mode de faire valoir ne semblent pas avoir un effet de différenciation dans la formation de cette marge.

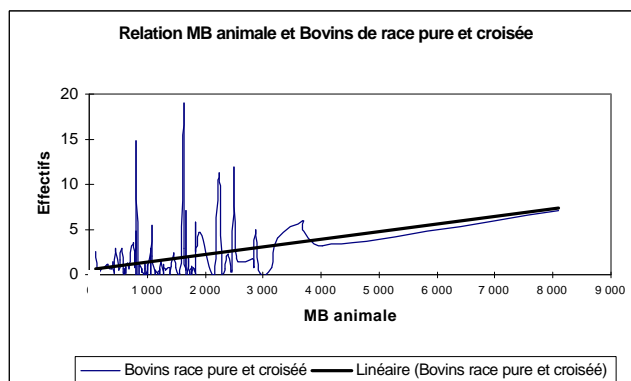


<sup>12</sup> Mohammed Bajeddi : Revenu et viabilité des exploitations.....op. citée

## La formation de la marge brute animale:

L'analyse statistique permet de déceler une relation de cause à effet entre le niveau de la production animale, d'une part, et successivement les charges variables, l'existence de cheptel bovin de race pure, la présence des cultures fourragères dans le plan d'assolement et en dernier lieu l'existence de bovins de race croisée.

En effet, l'existence des bovins de race pure et améliorée renseigne, d'abord, sur la disponibilité des moyens financiers et le niveau de technicité des agriculteurs ; ensuite, faut-il que le milieu, les conditions financières et de commercialisation de la production animale soient favorables.



Les bovins de race locale, les ovins et les caprins n'ont qu'un effet très réduit sur le niveau de la production animale dans tout le bour national au niveau des DPA, contrairement à ce que nous allons voir dans les zones montagneuses.

### **III.4 Le revenu agricole en zone de montagne**

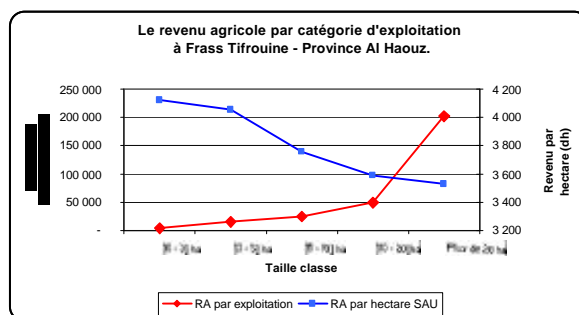
(Cas de Frass Tifrouine – Al Haouz de Marrakech)

#### **a- Revenu agricole et SAU.**

Le revenu agricole est proportionnel à la taille des exploitations, il varie de 4.059,64dh pour la catégorie des exploitations de moins de 3ha à 203.200,40dh pour une exploitation de plus de 20ha, avec une moyenne de 3.830,76 dh/ha/an correspondant à 13.143,42 dh/exploitation/an.

<b>Le revenu agricole à Frass Tifrouine (dh)</b>		
<b>Classe de taille</b>	<b>RA (dh/ exploitation)</b>	<b>RA (dh/ha)</b>
]0 - 3] ha	4 059,64	4 121,47
]3 - 5] ha	14 799,88	4 057,37
]5 - 10] ha	24 453,29	3 756,83
]10 - 20]	50 005,44	3 588,55
Plus de 20 ha	203 200,40	3 529,01
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>13 143,42</b>	<b>3 830,67</b>

En revanche le revenu agricole à l'hectare de SAU est inversement proportionnel à la taille des exploitations. Ceci provient du fait que les petites exploitations essaient de récompenser leur superficie très réduite en procédant au "jardinage" et à l'intensification de l'élevage.



Par ailleurs, l'écart entre les revenus agricoles minimum et maximum (variant de 4.543,47 dh/ha à 6.367,50 dh/ha) est faible par rapport à celui enregistré au niveau de tout le piémont d'Al Haouz (1289,71 dh à 8641,74dh). De même, le niveau du revenu minimum à Al Haouz implique un taux de pauvreté plus élevé par rapport à celui enregistré dans la zone des projets de coopération.

Au niveau de tout le bour national, le revenu agricole varie de 2660,80 dh/ha/an à 4257,85 dh/ha/an, avec une moyenne nationale de 2544,02 dh/ha/an.

## b- Revenu agricole et population.

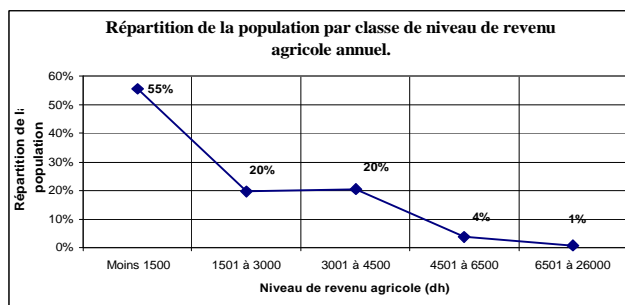
Le revenu agricole annuel à Frass-Tifrouine est en moyenne de 9.160,56dh par ménage, soit 1.676,78 dh par personne.

Le revenu est proportionnel à la SAU exploitée.

Le revenu agricole annuel par ménage et par personne (dh/an)		
Classes de Superficie	RA par ménage	RA par personne
]0 - 3] ha	2 959,38	541,69
]3 - 5] ha	10 317,57	1 888,56
]5 - 10] ha	17 039,58	3 118,97
]10 - 20]	34 821,52	6 373,83
Plus de 20 ha	203 200,40	25 970,09
<b>Moyenne</b>	<b>9 160,56</b>	<b>1 676,78</b>

Le revenu agricole est inégalement réparti entre les ménages :

- ✍ 55% de la population a un revenu par personne inférieur à 1500,00dh/an ;
- ✍ 75% de la population a un revenu par personne inférieur à 3000,00dh/an
- ✍ 5% de la population a un revenu situé entre 3000,00 dh/an et 204.000,00 dh/an.

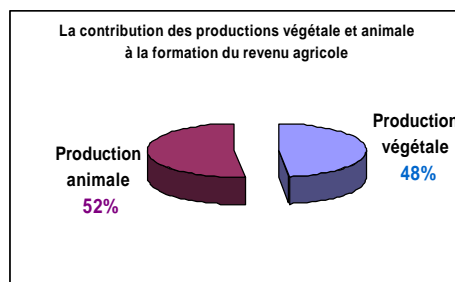


## c- La formation du revenu agricole

### La formation de la marge brute végétale

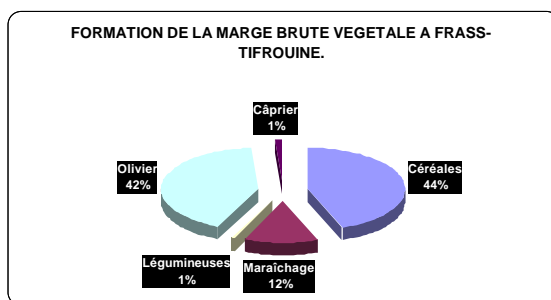
La production végétale contribue à 48% de la marge brute globale, contre 52% pour la production animale.

Néanmoins, cette évaluation en terme de contribution à la formation du revenu, n'est en rien le signe ni d'une spécialisation des exploitations ni de la dominance de l'une des spéculations végétale ou animale par rapport à l'autre. A l'inverse, l'existence de ces deux spéculations rend compte à la fois des besoins manifestes des exploitations pour assurer leur pérennité et tirer profit de toutes les conditions du milieu environnant.



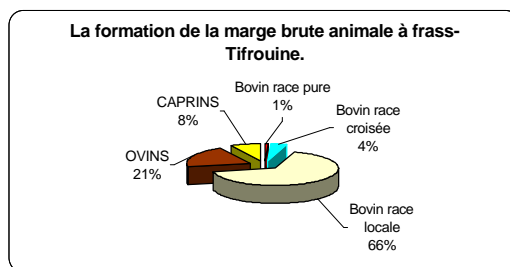
La formation de la marge brute végétale est fortement liée à la présence des céréales et de l'olivier.

En effet, les céréales contribuent à raison de 44,20% de la marge brute totale des spéculations végétales à Frass-Tifrouine avec une forte contribution du secteur bour qui permet à lui seul de dégager de 92% de la marge brute des céréales en année à pluviométrie normale. Cette situation pose un problème sérieux en année de sécheresse.



### La formation de la marge brute animale

La marge brute animale est estimée à 2.702,92 dh/ha de SAU; soit 9.273,88dh par exploitation, dont 66% de cette marge provient des bovins de race locale et 21% des ovins.



### III.5 Le revenu agricole en zone de montagne

(Cas de 22 PMH de la Wilaya de Tétouan, nord du Maroc)

Dans les 22 périmètres de PMH situés en zone de montagne à Tétouan, le revenu agricole varie de 4135,56 à 11764,66 dh/ha/an, avec une moyenne de 7 961,53 dh/ha/an.

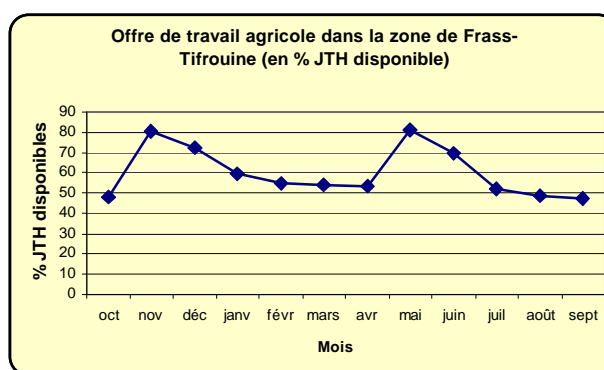
Globalement la production végétale participe à raison de 52,53% du revenu agricole, avec une prépondérance de cette production au niveau de 18 PMH sur 22 (82%).

## IV LES ACTIVITES ET L'EMPLOI EN ZONE DE MONTAGNE

(Cas de Frass Tifrouine – Al Haouz de Marrakech)

La population active (746) représente 59,13% de la population totale. Si l'on tient compte de la population émigrée (10,5%), la force de travail humain (JTH) disponible est estimée à 126.600 par an.

Compte tenu des besoins en journées de travail par hectare de cultures pratiquées dans la zone du projet, de l'occupation du sol, et de la composition du cheptel vif, les besoins totaux en JTH s'élèvent à 76.095. Le taux d'emploi est de 60%, ce qui démontre clairement le taux de sous-emploi dans la zone du projet (40%).



Etant donnée la nature saisonnière du travail agricole, le taux d'emploi est élevé en novembre et mai (environ 81%) et le sous-emploi est grand le reste de l'année atteignant un maximum de (47,3%) en septembre.

L'agriculture constitue l'occupation principale pour 88,3 % de la population active, 0,5 % de la population exerce dans le commerce sans toutefois cesser d'exercer l'activité agricole dans la zone du projet. Le reste 11,2 % exerce dans les autres secteurs de l'activité économique.

Toutes les femmes et les enfants participent au travail dans les exploitations agricoles.

## V L'EMIGRATION EN ZONE DE MONTAGNE

(Cas de Frass Tifrouine – Al Haouz de Marrakech)

Nos enquêtes ont révélé que la migration définitive et sans retour est quasi inexistante, et que le taux de migration saisonnière est relativement élevé, environ 10,5% de la population totale (132).

La population migre soit à Marrakech (8,2%), soit dans les autres régions du Maroc (1,3%) et rarement à l'étranger (1%).

## VI LA CONSOMMATION DES MENAGES

### VI.1 Dépenses de consommation en milieu rural national<sup>13</sup>

#### Les dépenses des ménages :

Exprimée en dirhams courants, la dépense moyenne annuelle s'élève en 1999 à 32.372,00 dh par ménage correspondant à 5.085,00 dh par personne et par an en milieu rural au Maroc.

La consommation des ménages a connu une évolution positive depuis 1959, mais cette amélioration ne peut être chiffrée en raison des problèmes venant de la méthode de conception de chaque enquête et de la qualité de l'information.

Evolution des dépenses de consommation des ménages en milieu rural (dh/an).		
Référence	Par ménage	Par personne
1959	2.160	392
1970	4.003	662
1985	16.824	2.637
1991	28.584	4.623
1999	32.372	5.085

Par ailleurs, l'évolution de la dépense peut trouver ses raisons, également, dans les éléments suivants :

- ? L'évolution toute naturelle du système d'exploitation agricole et de création d'activités nouvelles génératrices de revenu en milieu rural ;
- ? Les actions entreprises par l'Etat pour le développement dans le milieu rural ;
- ? Les effets de l'exode rural vers les villes ;
- ? La répercussion des transferts effectués par les travailleurs marocains à l'étranger et qui sont en grande partie d'origine rural.

#### Les structure des dépenses

Les comportements de consommation sont généralement analysés à travers la structure de consommation. Au vu des données de l'enquête on constate que 54,2% du budget des ménages est consacré à l'alimentation (y compris l'auto-fourriture).

Les besoins en biens et services peuvent être classés en :

- ✍ Biens et services quasi-indispensables tels que : alimentation, habillement, habitation et équipements ménagers.
- ✍ Biens et services de consommation dits «supérieurs» tels que : hygiène, soins, transports, loisirs, enseignement, culture,...

En appliquant cette stratification de la dépense en milieu rural on constate que le modèle de consommation est caractérisé par l'importance de la part des biens quasi-indispensables.

Evolution de la nature des dépenses en milieu rural (%)				
Nature du bien	1970-71	1984-85	1990-91	1998-99
Biens indispensables	91,9	87,0	79,9	79,9
Biens supérieurs	8,1	13,0	20,1	20,1
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Toutefois on enregistre une certaine élévation du niveau de vie de la population rurale dans la mesure où la part des biens et services de consommations dits "supérieurs" a augmenté depuis 1999.

<sup>13</sup> Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENNVN) de 1999, réalisée par le Ministère de la Prévision Economique et du Plan

## **VI.2 Les dépenses de consommation en zone de montagne**

*(Cas de Frass Tifrouine – Al Haouz de Marrakech)*

### **Les dépenses des ménages :**

A l'image des disparités dans la distribution des revenus à l'échelle du rural national, les dépenses connaissent à leur tour le même degré de disparité sur le même espace géographique. Ces disparités prennent de l'importance lorsqu'il s'agit d'étudier le cas particulier des zones marginales.

Les enquêtes réalisées à Frass-Tifrouine montrent que les dépenses annuelles de consommation sont de l'ordre de 2.725,00 dh par personne correspondant à 14.550,00 dh par ménage

### **Les structure des dépenses :**

<b>Structure des dépenses annuelles de consommation à Frass-Tifrouine (dh/an)</b>			
<b>Groupes de biens</b>	<b>Par ménage</b>		<b>Par personne (dh)</b>
	<b>dh/an</b>	<b>(%)</b>	
Alimentation	8 366,25	57,5	1 532,28
Habillement	683,85	4,7	125,25
Habitation et énergie	2 546,25	17,5	466,35
Equipements ménagers	480,15	3,3	87,94
Hygiène et soins médicaux	669,30	4,6	122,58
Transports et communications	640,20	4,4	117,25
Enseignement, culture et loisirs	276,45	1,9	50,63
Autres dépenses de biens et services	698,40	4,8	127,91
Dépenses non destinées à la consommation	189,15	1,3	34,64
<b>Total</b>	<b>14 550,00</b>	<b>100</b>	<b>2.725,00</b>

Il ressort que :

- ✗ Les dépenses alimentaires moyennes représentent 57,5% des dépenses globales des ménages ;
- ✗ Les biens et services quasi-indispensables (alimentation, habillement, habitation et équipements ménagers) représentent 83% des dépenses globales des ménages ;
- ✗ Les biens et services de consommation dits «supérieurs» (hygiène, soins, transports, loisirs, enseignement, culture,) représentent seulement 17% des dépenses des ménages.

Les dépenses des ménages dans la zone montagneuse de Frass Tifrouine sont très inférieures à la moyenne enregistrée à l'échelle de tout le rural national.

## **VII La pauvreté en milieu rural**

### **VII.1 La pauvreté en milieu rural national**

Le Ministère de la Prévision Economique et du Plan a publié en 1999 les résultats de l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENNVN). L'enquête donne une estimation du seuil de pauvreté, établi pour 1998/99 à 3922,00 dh/personne/an en milieu urbain et à 3037,00 dh/personne/an en milieu rural.

La méthode adoptée par le ministère du plan permet de déterminer une dépense annuelle minimale par tête considérée comme seuil de pauvreté absolue. Il s'agit de dégager les dépenses alimentaires minimales requises permettant à chacun de satisfaire ses besoins

nutritionnels recommandés par l'OMS et la FAO et d'en déduire les dépenses non alimentaires.

La détermination de ce seuil est basée sur l'estimation des dépenses alimentaires et non alimentaires. Pour les premières, il s'agit du coût d'un panier des biens alimentaires qui garantit le niveau d'énergie nutritive de 2000 kilocalories<sup>14</sup>, par personne et par jour. On définit ainsi le seuil de pauvreté alimentaire qui s'élève, en 1998, à 1 962 DH/personne/an dans les villes et à 1 878 DH/pers./an dans les campagnes. Le reste, ou la différence, correspond aux dépenses non alimentaires qui font partie du seuil de pauvreté. Les coefficients budgétaires alimentaires ont été estimés à 50.04% en milieu urbain et à 61.87% en milieu rural.

Selon cette méthode, le taux de pauvreté au Maroc a été estimé pour l'ensemble du pays à 19% pour 1998/99<sup>15</sup> (12,0% pour l'urbain et 27,2% pour le rural); ce qui indique une augmentation du taux de pauvreté qui était 13,1% pour l'ensemble du pays en 1990/91 (7,6% pour l'urbain et 18,0% pour le rural). Malheureusement, il n'a pas été possible d'avoir des chiffres sur la pauvreté par provinces, l'échantillon étant trop petit pour avoir des résultats fiables.

Les principales caractéristiques de la population rurale pauvre au Maroc sont les suivantes :

- ✍ 65,8% des pauvres sont des ruraux ;
- ✍ 47,7% sont des enfants de moins de 15 ans ;
- ✍ 9,2% des pauvres en milieu rural sont des ménages regroupant 7 personnes et plus ;
- ✍ Le taux de pauvreté passe de 2,1% pour les ménages à taille réduite (1 à 2 personnes) à 37,8% pour les ménages ayant une taille de 9 personnes et plus.
- ✍ Les ménages dont les chefs sont des indépendants restent les plus affectés par la pauvreté (26,9% des pauvres).

## VII.2 La pauvreté en zone de montagne

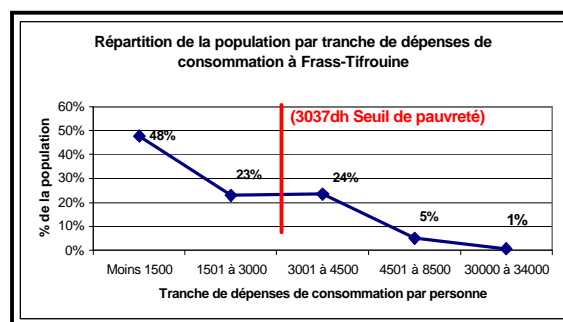
(Cas de Frass Tifrouine – Al Haouz de Marrakech)

Pour ce qui est de la région du projet TCP/MOR/8924 & 9166, l'enquête des dépenses consommation a donné des chiffres sur la pauvreté rurale qui sont encore plus significatifs.

Le seuil de pauvreté dans le milieu rural a été estimé lors de l'enquête de consommation des ménages réalisée en 1998-99 par le ministère de la prévision de l'économie et du plan à 3037 dh/personne/an en milieu rural marocain. En appliquant ce seuil à l'échelle de frass-Tifrouine, on constate que :

- ✍ Le taux de pauvreté s'établit à 71% de la population ;
- ✍ 24% de la population vit juste à la limite du seuil de pauvreté ;
- ✍ 5% de la population vit légèrement au-dessus du seuil de pauvreté ;
- ✍ Seulement un exploitant est aisé, il réalise des dépenses de 34.000,00 dh/an.

La répartition de la population selon les dépenses annuelles de consommation par personne	
Tranche de Dépenses Par personne	Part de la population
Moins 1500	48%
1501 à 3000	23%
3001 à 4500	24%
4501 à 8500	5%
30000 à 34000	1%



<sup>14</sup> Besoins pour un adulte exerçant une activité légère.

<sup>15</sup> Rapport de PNUD sur le développement humain en 2005

En conséquence, on peut affirmer que 95% de la population de Frass-Tifrouine vit au-dessous du seuil de pauvreté ou à la limite de ce seuil.

Etant donné que les ressources en terres sont très limitées et exposées à une dégradation soutenue, la sécurité alimentaire de la population connaîtra plus de problèmes et la pauvreté prendra de l'importance.

### **VII.3 La pauvreté dans les zones bour**

En se basant sur les résultats du Recensement Général de l'Agriculture de 1996, et compte tenu du revenu agricole moyen pondéré tel qu'il est calculé au niveau de tout le bour national (2.969,43 dh/ha/an), d'une part, et de la taille de la famille dans une exploitation agricole, d'autre part, on peut déduire que :

- i. Le revenu agricole annuel moyen par exploitation est de 18.113,52 dh ;
- ii. Le revenu par personne est de 3.018,92 dh/an ;
- iii. Le revenu journalier par personne est de 0,91 \$US par jour ;

Il appert que le revenu agricole moyen en zone bour est en deçà du seuil de pauvreté qui est de 3.037,00 dh/personne/an. Le problème prend toute une dimension dramatique si l'on considère que cette moyenne nationale cache des réalités dues essentiellement aux disparités apparentes dans la distribution de la terre.

Les enquêtes du "seuil de viabilité montrent que 70% des exploitations agricoles dégagent un revenu inférieur à 0,75 \$US/ jour et par personne. La pauvreté est plus apparente dans les zones bour et surtout en l'absence de toute source d'irrigation même saisonnière.

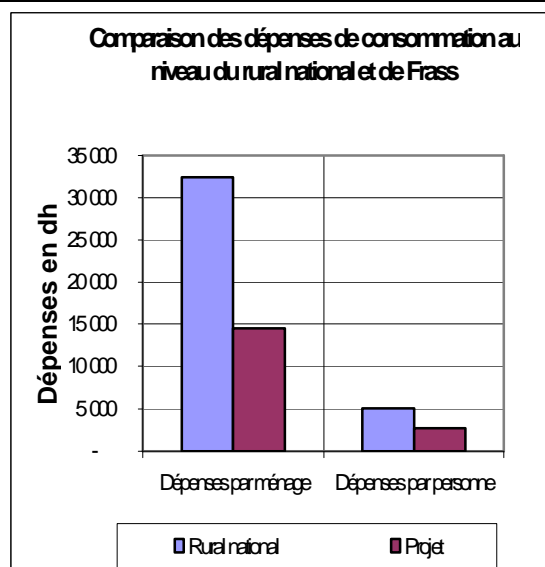
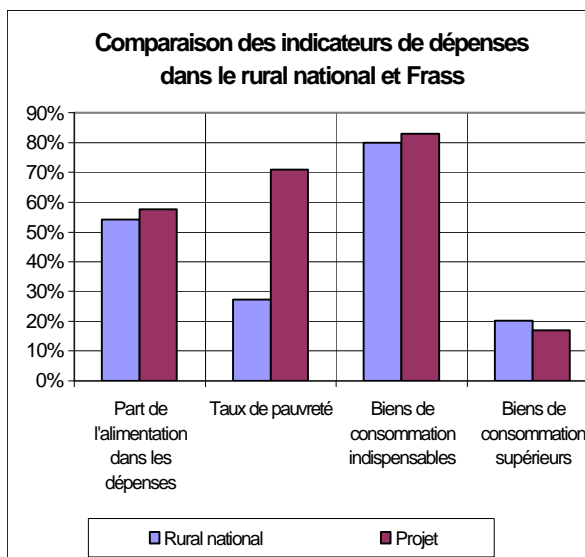
<b>L'importance des exploitations dont la SAU n'est pas viable (en % par DPA).</b>			
<b>DPA</b>	<b>% d'exploitations</b>	<b>DPA</b>	<b>% d'exploitations</b>
MARRAKECH	<b>58,00</b>	IFRANE	<b>88,60</b>
SETTAT	<b>59,77</b>	TAZA	<b>88,70</b>
FES	<b>62,00</b>	KHENIFRA	<b>88,97</b>
MEKNES	<b>62,00</b>	AZILAL	<b>91,06</b>
BEN SLIMANE	<b>66,14</b>	SIDI KACEM	<b>91,50</b>
EL JADIDA	<b>70,60</b>	OUJDA	<b>91,73</b>
RABAT-SALE-TEMARA	<b>75,00</b>	BOULEMANE	<b>92,10</b>
KHEMISSET	<b>75,00</b>	TAOUNATE	<b>92,50</b>
KHOURIBGA	<b>75,54</b>	NADOR	<b>95,30</b>
EL KELAA	<b>77,54</b>	AL HOCEIMA	<b>96,62</b>
CASABLANCA	<b>80,00</b>	TETOUAN	<b>97,00</b>
SAFI	<b>81,27</b>	CHEFCHAOUENE	<b>97,50</b>
TANGER	<b>81,50</b>	ESSAOUIRA	<b>98,64</b>
BENI MELLAL	<b>86,32</b>	TIZNIT	<b>99,50</b>
AGADIR	<b>88,00</b>		

### **VII.4 Essai de comparaison des résultats des trois enquêtes**

A Frass-Tifrouine tous les indicateurs de pauvreté sont situés à des niveaux alarmants par rapport à la moyenne nationale en milieu rural, quoique cette moyenne cache les disparités apparentes des dépenses entre ménages.

## Essai de comparaison de la situation dans le rural national, le bour et une zone de montagne (frass-Tifrouine) - 1999

Désignation	Rural national	Montagne	Bour national
Revenu agricole par personne	-----	2.205,70 dh	-----
Revenu agricole par ménage	-----	12.050,17 dh	-----
Revenu agricole par ha de SAU	-----	3.830,67	2.544,02
Revenu agricole par exploitation	-----	13.143,42	17.621,29
Dépenses par ménage	32.372 dh	14.550,00 dh	-----
Dépenses par personne	5.085 dh	2.725,00 dh	-----
Part de l'alimentation dans les dépenses	54,2%	57,7%	-----
Taux de pauvreté	27,2%	71,0%	70,0%
Biens de consommation indispensables	79,9%	83,0%	-----
Biens de consommation supérieurs	20,1%	17,0%	-----



### VIII Le bilan nutritionnel du Maroc

La FAO publie d'une façon régulière le bilan alimentaire dans tous les pays du monde. Le dernier bilan publié pour le Maroc couvre la moyenne 1997-99. Ce dernier bilan a été complété par une note assez détaillée établie par la Division de Nutrition sur la situation nutritionnelle dans ce pays. Ces données montrent qu'au niveau national le Maroc a fait un grand pas en avant en améliorant sa situation nutritionnelle avec une disponibilité alimentaire de 3 031 calories par jour et par personne, ce qui est un acquis assez louable et honorable pour un pays en développement.

Toutefois, cette situation, très optimiste à l'échelle nationale, peut cacher des écarts énormes entre la moyenne nationale et les régions pauvres et défavorisées du Maroc, comme elle peut déceler l'existence de catégories défavorisées (enfants de moins que 5 ans, femmes enceintes, exploitants pauvres de moins d'un hectare) qui n'arrivent pas à atteindre le minimum vital de subsistance pour leur nourriture. A cela s'ajoutent des problèmes de malnutrition et de rachitisme, des carences de fer, d'iode, de calcium et de vitamine A.

Dans l'ensemble le pourcentage de la population marocaine souffrant de sous-alimentation a été estimé à 10% par la FAO. Les problèmes de nutrition ont pris de l'importance depuis l'amorce des politiques de diminution des subventions, malgré que celles-ci n'étaient pas ciblées, et profitent à toutes les couches de la société marocaine, mais d'une façon déséquilibrée. Ces politiques de diminution des subventions sont venues fragiliser en particulier la situation des consommateurs à revenus faibles qui dépensent une grande partie de leur revenu pour l'acquisition des produits alimentaires.